

RAPPORT N° 05/5-11
au Conseil Municipal

OBJET

AFFECTATION DU RESULTAT 2004
BUDGET ANNEXE EAU

L'exécution du Budget 2004 du service de distribution d'eau s'est soldée par un résultat d'exploitation de l'exercice de 3 243 736,20 euros.

Je vous propose d'affecter cet excédent au Budget Supplémentaire 2005, à hauteur de :

- * 3 172 829,92 euros en Section d'Investissement, Article 1068,
- * 70 906,28 euros en Section d'Exploitation, Article 002.

Conformément à l'instruction Budgétaire M49 régissant le Budget Annexe de l'Eau, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/5-11
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 juin 2005**

OBJET

**AFFECTATION DU RESULTAT 2004
BUDGET ANNEXE EAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-11 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

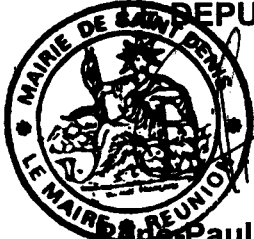
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(7 abstentions, dont 3 votes par procuration)**

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2005 du Résultat de l'exercice 2004 du Budget Annexe de l'Eau, comme suit :

* à la Section d'Investissement	3 172 829,92 euros,
* à la Section d'Exploitation	70 906,28 euros.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **1^{er} JUL. 2005**

DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA